

## Ville de Castillon-la-Bataille Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – Décision du Maire

**OBJET : N° D23-07-20 ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION D'UN ENSEMBLE BÂTI POUR Y LOGER LA MAISON DES ASSOCIATIONS. LOT 1 : DESAMIANTAGE**

Le Maire de Castillon-la-Bataille,  
Vu l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal N° L 20-06/03-17/AG du 15 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire pendant son mandat par le Conseil Municipal,  
Vu l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés à procédures adaptées  
Considérant qu'il convient d'attribuer le lot 1 « désamiantage » du marché public a procédure adaptée pour la réalisation de travaux de réhabilitation et extension d'un ensemble bâti pour y loger la Maison des associations

### Décide

Article 1 : Le lot 1 « désamiantage » du marché public a procédure adaptée pour la réalisation de travaux de réhabilitation et extension d'un ensemble bâti pour y loger la Maison des associations est attribué à la société SAS DBA CONSTRUCTION, siret 79502971900031, pour un montant de 12.296,80€ ht

Article 2: Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3: La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Libourne. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine assemblée.

*Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous-Préfecture le  
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
Le 5 mai 2023

**Le Maire  
Jacques Breillat**



Accusé de réception en préfecture  
033-213301088-20230505-D230720-AR  
Date de télétransmission : 12/07/2023  
Date de réception préfecture : 12/07/2023